



ASSEMBLEE GENERALE 21 JUIN 2025 A LA TRINITE

14 h 30 : Vérification des pouvoirs et émargement des délégués des associations sur la feuille de présence

Liste des clubs présents ou représentés

TRINITE SPORTS	SC MOUANS-SARTOUX
AS MONACO	CAS Eaux
O. ANTIBES JLP	STELLA SPORTS M-RCM
LA SEMEUSE	AS LE BROCC
CCCF NICE	PING PASSION CHATEAUNEUF
ASTT VALLAURIS	CTT VILLEFRANCHE CORNE D'OR
LE TT DE MANDELIEU	TEAM LUCIAN TAUT TT 06
GSEM TT NICE	SOPHIA TT
ES VILLENEUVE LOUBET	ESCRAGOLLES
CANNET TT	COLOMARS
NICE CAVIGAL TT	

Soit 21 clubs sur 25 (représentant 106 voix sur 121.)

Liste des clubs absents :

TOURRETTES LEVENS
AS VENCE
GRASSE TENNIS DE TABLE
SOSPEL

Membres du comité présents :

Stéphanie PROUST Présidente
Nikita IONNIKOFF Vice-Président
Gérard LONGETTI Secrétaire Général
François SAVELLI Trésorier
Yves BERNIER Membre
Patrice CRESTA Membre
Martine DORDOR Membre
Dominique GAIMARD Membre
Bernard GROSSO Membre
Jean-Philippe HAAR Membre
Nicole MICHELET Membre
Olivier PERRET Membre
Didier RAZAFINDRALAMBO Membre

Comité Départemental des Alpes-Maritimes de Tennis de Table
SIRET : 402 836 00044

Correspondance : Mme Stéphanie PROUST – 3, Petit Chemin de Valrose – 06100 NICE - stefyproust@sfr.fr
E-Mail : cdamtt@cdamtt.com - Site Internet : <http://www.cdamtt.com>

Membres excusés :

Pierre BENATO Membre, **Michel VASSALLO** Membre ;

Invités excusés :

Thierry ALBERTIN Président de la Ligue PACA, **Eric MASSON** Directeur de Ligue

15 h 00 : Assemblée Générale Ordinaire

Stéphanie PROUST notre nouvelle Présidente remercie le club de LA TRINITE de mettre cette salle à notre disposition pour notre AG ainsi que tous les dirigeants présents ce jour pour sa première AG !

Avant de démarrer l'ordre du jour La Présidente demande une minute de silence en la mémoire de Davor SVOBODA décédé récemment.

Approbation du compte rendu de l'AG 2024

Après rappel de quelques points principaux de ce Compte Rendu,

Celui-ci est adopté à l'unanimité

Rapport moral de la Présidente Stéphanie PROUST:

Stéphanie PROUST lit son rapport (document dans dossier remis aux clubs) en insistant entre autres sur le bilan de nos activités et compétitions, sur le développement et les formations, et enfin sur les perspectives d'avenir.

Ce rapport moral est mis à l'approbation des clubs et voté à l'unanimité.

Remise des récompenses

Le Vice-Président Nikita IONNIKOFF procède à la remise des récompenses en appelant tour à tour les représentants des clubs.

Rapport d'activités du Secrétaire Général :

Voir (dossier remis aux clubs).

Comme chaque année dernière Gérard LONGETTI commente très brièvement le texte de la plaquette en insistant encore sur la forte progression du nombre de licenciés au sein de nos clubs au 31 mai 2025 par rapport au 30 juin 2024 (3383 contre 2785), l'objectif des 3000 a été atteint, voire bien dépassé, battant de 465 licences le record de 2012 (2915 licences) !

Il souligne la continuation du Challenge Développement Jeunes récompensant huit clubs dans quatre catégories différentes, mettant bien en évidence les efforts des clubs en matière de recrutement et fidélisation sur les jeunes.

Il informe de la formation au DEJEPS de Hugo BESCOND (Villeneuve Loubet) au travers d'un contrat d'Apprentissage et des travaux d'approche auprès des Mairies de La Colle Sur Loup et Carros, en collaboration avec Cécile APPAVOU Agent de Développement à la Ligue, en vue de créer de nouveaux lieux de pratique ou même de nouveaux clubs !

Comité Départemental des Alpes-Maritimes de Tennis de Table
SIRET : 402 836 00044

Correspondance : Mme Stéphanie PROUST – 3, Petit Chemin de Valrose – 06100 NICE - stefyproust@sfr.fr
E-Mail : cdamtt@cdamtt.com - Site Internet : <http://www.cdamtt.com>

Il rappelle enfin et encore que François SAVELLI, Nikita IONNIKOFF et lui-même sont toujours à la disposition des clubs pour tout renseignement ou aide sur les dossiers ANS !

Compte rendu financier du Trésorier Général :

Un dossier a été remis aux délégués des clubs présentant à la fois les comptes pour la saison 2024/2025 et le budget prévisionnel pour la saison 2025/2026.

François SAVELLI commente les diapositives projetées sur l'écran géant de la salle.

Comptes saison 2024/2025 :

Bilan au 31 mai 25 :

- L'actif immobilisé a une valeur comptable nulle,
- Pas d'achat immobilisé en 2024/2025,
- Pas de dotation aux amortissements,
- Solde des clubs débiteurs : une facture de régularisation a été envoyée aux clubs le 16 juin,
- Produits à recevoir : solde de l'aide de la Ligue PACA dans le cadre de la convention sur le plan de développement, totalité des parts départementales dues par la Ligue.
- Charges constatées d'avance : inscription au tournoi de Prague,
- Excédent de l'exercice : **2 464,11 €**.
- Solde des clubs créditeurs : il s'agit principalement de clubs :
 - organisateurs de compétitions départementales,
 - ou avec de nombreux engagés au niveau national au critérium fédéral
 - ou ayant reçu des aides pour les formations,
 - ou récompensés dans les challenges développement
- Charges à payer : repas challenge SGRO, aides aux déplacements et pour les formations (en attente des justificatifs des clubs), organisation Evaluate Ping.

Rapprochement bancaire :

- Vérification des soldes comptables par rapport aux relevés bancaires

Compte de résultats :

- Présentation sous deux formes (analytique et comptable)
- Charges :
 - Compétitions :
 - 53% des dépenses correspondent à des sommes bénéficiant aux clubs ou aux licenciés (salles et récompenses)
 - Dépassement de 12% des prévisions (malgré des prévisions supérieures aux dépenses de la saison précédente)
 - Développement de l'activité :
 - Demandes des clubs sur les aides pour les formations inférieures aux prévisions

- Administration / FFTT :
 - Frais déplacements et participation aux développements informatiques FFTT supérieurs aux prévisions
 - Frais de mission du comité directeur inférieurs aux prévisions
- Exercices antérieurs : dépassement des dépenses prévues sur un déplacement international
- Produits :
 - Stabilité de l'aide du Département
 - Subvention ANS (accès difficile)
 - Augmentation de 16% des recettes des compétitions (inférieure à l'augmentation des charges)
 - Produits liés aux licences supérieur aux prévisions.

Rapport des vérificateurs aux comptes :

- Le rapport de vérification des comptes, lu à l'assemblée par Michel DECORTE, recommande de voter le quitus au trésorier.

Vote du quitus au Trésorier :

Les comptes de la saison 2024/2025 sont approuvés à l'unanimité

Désignation des vérificateurs aux comptes :

Michel DECORTE démissionnaire et aucun candidat ne s'étant proposé de le remplacer Bruno BASSO est donc confirmé dans cette fonction par un vote de l'assemblée, à l'unanimité.

Présentation et vote du budget prévisionnel et des tarifs 2025-2026:

Le budget prévisionnel 2025/2026 est présenté sur les mêmes documents que le compte de résultats pour permettre une comparaison entre le réalisé de la saison qui se termine et le prévisionnel de la prochaine saison.

Le trésorier rappelle qu'en raison de la baisse des aides publiques (Département et Ministère J&S), le budget ne peut être équilibré que grâce à l'aide financière apportée par la Ligue dans le cadre d'une convention de développement. En l'absence de ce soutien par la Ligue, pour poursuivre les actions existantes, le CDAM devrait demander une contribution supplémentaire aux clubs.

Evolution des tarifs saison 2025/2026.

- La part départementale de l'engagement au critérium fédéral pour les seniors/vétérans est augmentée de 2,5 € pour s'aligner sur celle des juniors qui était historiquement plus élevée,

- La participation aux finales départementales par catégories et par classement ne sera plus gratuite pour les participants au critérium fédéral. Un tarif unique de 5 € est proposé.

Le trésorier rappelle les différentes aides financières que propose le Comité pour soutenir les clubs dans leur développement :

- Aides aux clubs en faveur du haut niveau :
 - Aides aux déplacements CF National (jeunes)
 - N1 : 120 € pour chacun des 4 tours
 - N2 : 80 € pour chacun des 4 tours
 - Championnats de France individuels jeunes :
 - 120 € par participant
 - Actions diverses (sur demande des clubs)
- Aides aux clubs sur formations :
 - Formation arbitres
 - Arbitre de Club gratuite
 - 25 € pour AR et JA1
 - 45 € pour JA2 et JA3
 - Formation entraîneurs
 - 100 € pour AF, JAF ou EF
 - 35 € pour la formation Initiateur de Club
 - Autres formations : étude de la demande et accord du CD

NOUVEAU : en 2025/2026, les inscriptions des féminines aux formations fédérales seront prises en charge en totalité par le CDAM (action soutenue par l'ANS).

- Aides diverses aux clubs :
 - Nouveau club :
 - Prise en charge du coût des licences traditionnelles à concurrence de 500 €
 - Gratuité de l'inscription de la première équipe en championnat
 - Aides aux déplacements Ch. de France vétérans : 120 €
 - Actions diverses :
 - Aide PPP plafonnée à 250 €,
 - Autres actions sur présentation d'un dossier
- Autres actions :
 - Accès au haut niveau (**action soutenue par l'ANS**):
 - Organisation des regroupements de l'élite départementale,
 - Déplacement pour deux tournois internationaux (pas d'inter comités en 2025)
 - Promotion des féminines :
 - Prime challenge féminin : 900 €
 - Evaluer Ping : favoriser la fidélisation des jeunes joueurs
 - Soutien aux sections sportives dans les collèges sélectionnés.

Comité Départemental des Alpes-Maritimes de Tennis de Table
SIRET : 402 836 00044

Correspondance : Mme Stéphanie PROUST – 3, Petit Chemin de Valrose – 06100 NICE - stefyproust@sfr.fr
 E-Mail : cdamtt@cdamtt.com - Site Internet : <http://www.cdamtt.com>

- Challenges développement :
 - Challenge développements jeunes : 1800 €
 - Challenge jeunes 4-11 ans : 1200 €

Le trésorier rappelle la liste des priorités fédérales dans le cadre du projet « Fédération à mission » et les exigences qui en découlent sur les actions qui sont éligibles à un soutien par l'ANS. Avec une organisation uniquement axée sur le bénévolat, le CDAM peut difficilement accéder à de nombreux domaines d'action.

Le budget prévisionnel et les tarifs sont approuvés à l'unanimité par les délégués de clubs présents.

Elections des membres du Comité Directeur

Deux postes restaient vacants dont un réservé à une Féminine.

Pas de candidate pour le poste réservé Féminin et deux candidats pour l'autre poste.

Un vote secret est donc organisé pour savoir qui de Jean Pierre COGET (Châteauneuf) ou Jérôme THOMAS (Le Cannet) fera désormais partie du Comité Directeur.

Après le vote à bulletin secret des clubs présents, Jérôme THOMAS est élu membre du Comité Directeur du CDAM par 57 voix contre 43 (101 voix exprimées, 1 nul).

Désignation des représentants du CD à la Fédération et à la Ligue

Approbation à l'unanimité des clubs présents de conserver Stéphanie PROUST comme titulaire et Bernard GROSSO et Jean Philippe HAAR comme suppléants.

Questions diverses

Une question a été posée par plusieurs clubs concernant la tenue de l'AG de la Ligue le 28 juin à Cabriès plutôt qu'à Mandelieu comme initialement prévu, un appel « général » aux clubs des AM n'ayant pas été diffusé pour palier à la non disponibilité de la salle de Mandelieu.

Stéphanie et Gérard répondent qu'il y a eu en effet un « défaut » de communication et information qui ont conduit à cet état de fait.

Il est prévu pour les saisons futures que les départements seront « directement » sollicités en début de saison pour organiser (à tour de rôle) l'AG chez eux, et la saison prochaine se sera donc le tour des AM privés de cette AG 2025 !

D'autre part Jean-Pierre COGET a adressé aux membres du Bureau le 4 juin une proposition sur le lancement d'une réflexion sur l'équité sportive dans la composition des équipes de départementale.

Cette proposition pourrait se traduire, soit par une limitation des classements dans chaque division soit par des limites entre les totaux des points des différentes équipes d'un club lors d'une journée de championnat (par exemple, maximum 200 points d'écart entre les totaux des points classements de deux équipes de niveau différent).

Or lors de la présente AG :

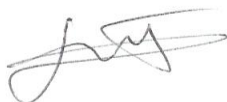
- Bernard Grosso nous signale que des règles dans ce sens ont été mises en place en Ligue d'Occitanie.
- François Savelli indique qu'à sa connaissance, aucune solution pour ces types de contrôle n'est prévue dans les logiciels fédéraux. Il doit être possible de faire un contrôle automatique après chaque journée (en utilisant des requêtes comme le fait l'application Pin Pocket pour donner les compositions des équipes). Cela demandera un peu de développement informatique mais c'est faisable.
- Le point délicat reste celui des sanctions en cas de non-respect de ces règles (financière, sportive, ...),
- Il faudrait se renseigner auprès de la Ligue d'Occitanie pour avoir plus de précision sur la mise en œuvre de cette règle chez eux.

La commission sportive et la commission des statuts et règlements vont étudier ce sujet en se basant sur les solutions mises en œuvre en Ligue d'Occitanie.

La conclusion de cette étude sera présentée lors d'une prochaine réunion du Comité Directeur.

Cette AG 2025 se conclue par le traditionnel Pot de l'amitié.

Le Secrétaire Général
Gérard LONGETTI



La Présidente
Stéphanie PROUST



Comité Départemental des Alpes-Maritimes de Tennis de Table
SIRET : 402 836 00044

Correspondance : Mme Stéphanie PROUST – 3, Petit Chemin de Valrose – 06100 NICE - stefyproust@sfr.fr
E-Mail : cdamtt@cdamtt.com - Site Internet : <http://www.cdamtt.com>